

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 FEVRIER 2015

Au cours de sa séance du 17 février 2015 à 20h00, le Conseil Municipal a :

➤ **examiné et approuvé à l'unanimité les comptes administratif et de gestion 2014.**

Le premier est établi par le Maire, le second par Mme le Receveur municipal. Ils font apparaître comme résultats de l'exercice 2014 les chiffres suivants :

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Excédents</u>
- Section de fonctionnement	830.941,29	729.365,20	101.576,09
- Section d'investissement	746.937,15	426.638,24	320.298,91

Le résultat de clôture générale, c'est-à-dire en tenant compte des exercices précédents est de - 24.060,27 € à l'investissement et de 101.576,09 € au fonctionnement, soit un excédent global de 77.515,82 €.

➤ **affecté le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014, soit 101.576,09 €, au financement de la section d'investissement du budget 2015.**

➤ **autorisé le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2015 dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'année 2014.**

Il s'agit d'une formalité administrative pour permettre à la commune de fonctionner jusqu'au vote du budget primitif 2015.

➤ **autorisé le Maire à procéder aux paiements de travaux non engagés en 2014 et réalisés avant le vote du budget 2015 et s'est engagé à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2015.**

Les travaux concernés sont :

- Peinture d'un appartement F4 disponible au groupe scolaire, l'urgence étant de le relouer le plus vite possible, 7688 €
- Intervention d'urgence sur le système de ventilation de la cuisine de la salle polyvalente, 1169 €
- Dans le cadre de la préparation des travaux de la RD7 – tranche 2 :
 - Abattage d'un noyer rue de Metz 1200 €
 - Déplacement de deux poteaux d'incendie 4915 €.

➤ **pris acte du résultat de l'adjudication de la chasse et autorisé le Maire à signer le bail pour la période du 02 février 2015 au 01 février 2024.**

Le lot de chasse communale a été adjugé à M. Jean-Louis MONTAIGU, domicilié à MONT-BONVILLERS (54) pour un loyer annuel de 5.500 €.

➤ **décidé la cession d'une portion de trottoir rue de la Gentière, en limite de propriété d'une parcelle en construction.**

Le prix est de 3.300 € de l'are et l'ensemble des frais, arpentage et notaire, sont à la charge de l'acquéreur.

➤ **pris acte de la suite donnée à diverses déclarations d'intention d'aliéner parvenues en mairie depuis la dernière séance.**

➤ **retenu la candidature de M. Pierre GUSSE en qualité d'estimateur des dommages causés par le gibier rouge.**

Les dispositions du Code de l'Environnement prévoient que les dommages causés par le gibier autre que le sanglier font l'objet d'une évaluation par un estimateur choisi parmi les habitants d'une commune voisine et nommé par le maire après accord entre le locataire de la chasse et le Conseil Municipal.

Le Maire lève la séance à 21 heures.

Le Maire,

Arlette MATHIAS

INFORMATIONS :

Un appartement communal est à louer dans l'enceinte du groupe scolaire
Type F4 – 90 m² - cave et garage – chauffage individuel au gaz – loyer 737 € -
Pas de charge sauf taxe ordures ménagères (montant 2013 = 156 €)

Un appartement est à louer résidence « le Calembourg » 35 rue de Metz
Type F3 – 78 m² - cave et 2 emplacements de parking
Loyer : 659 € - charges 12 € mensuels
Chauffage individuel électrique.